

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié 1er trimestre 2020

MR AUFRERE GUILLAUME CLAUD - SIRET 85064101000010 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Vous bénéficiez de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) au titre de la 1ère année.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D060495968		
Millésime de la déclaration	1er Trim 2020		
Date et heure d'échéance	le 30/04/2020 à 12:00		
Date et heure de la déclaration	le 30/04/2020 à 16:59		
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR AUFRERE GUILLAUME CLAUD		
SIRET de la personne	85064101000010		

Votre déclaration nous parvient en retard. Elle est susceptible de faire l'objet de pénalités. Pour effectuer une demande de remise de pénalités, nous vous invitons à vous rapprocher de votre Urssaf.

Votre paiement nous parvient en retard. Il est susceptible de faire l'objet de majorations. Pour effectuer une demande de remise de majorations de retard nous vous invitons à vous rapprocher de votre Urssaf.

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	0 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	255 €

Montant à payer

Cotisations et contribution			
055 - Prestations de services commerciales ou artisanales Accre	5.50%		0 €
054 - Ventes de marchandises Accre	3.20%		0 €
792 - Autres prestations de service Accre	5.50%		14 €
576 - Formation commerçant obligatoire	0.10%	0 €	
		(+)	14 €
Déduction éventuelle		(-)	0 €
Montant à payer		(=)	14 €

Télépaiement *

CRCAM CENTRE LOIRE BIC: AGRIFRPP848	IBAN : FR76 1480 6180 0070 0927 4808 357	(+)	14 €
Montant du télépaiement		(=)	14 €

 $^{{\}bf *}$ Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance